



Collombey-Muraz, le 26 avril 2022

Courrier A

Madame
Isabel Tissières
R. de la Charmette 7
1868 Collombey

Réponse au postulat du 16 août 2021, "Augmentation de la capacité d'accueil de la crèche communale Les Meniots", accepté en séance du Conseil général du 27 septembre 2021

Traité par : Secrétariat municipal
N/réf. : TUO - mol

Madame la Conseillère générale,

Nous nous référons à votre postulat mentionné en titre, qui a retenu toute l'attention du Conseil municipal et dont nous vous remercions.

Conscient de la problématique du besoin de places d'accueil en Structures, le conseil municipal a déjà procédé à plusieurs augmentations de places durant les dix dernières années.

Pour illustration :

Année	Places Crèche	Places UAPE
Situation 2011	24	30
2012	+ 52 places	+ 30 places
2015		+ 5 places
2017		+24 places
2019	+26 places	+ 20 places
2020		+ 46 places
2022		+12 places
Situation 2022	102	167

Comme on peut le constater, le nombre de places d'accueil en Structures a été multiplié par cinq en 10 ans.

Malgré cela, une soixantaine d'enfants sont en liste d'attente à la crèche. Pour la moitié, ce sont des enfants qui nécessitent un placement en nurserie, soit un début de solution de garde.

La réflexion sur l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche doit toujours se faire conjointement à la réflexion de l'augmentation de la capacité d'accueil de l'UAPE sous peine de voir le placement des enfants s'arrêter à l'âge de l'entrée à l'école et ainsi engendrer de nombreux problèmes de placement au sein de la population.

Pour la question de la capacité d'accueil de l'UAPE, nous avons déjà solutionné le problème en créant 102 nouvelles places entre 2017 et 2022. Chacune des UAPE peut encore accueillir quelques enfants, celle des Plavaux étant la plus pleine.

Pour la question de la crèche, de nouveaux locaux seraient nécessaires pour augmenter la capacité d'accueil.

La piste de la création de places d'accueil en crèche par le biais d'une initiative privée a été étudiée, mais n'a abouti à aucune réalisation concrète et, de ce fait, a dû être écartée.

Le Conseil municipal a néanmoins poursuivi la réflexion en étudiant la possibilité de louer des locaux à un particulier, ce qui permettrait de libérer le bâtiment des Plavaux de toutes les places attribuées à l'UAPE. Des négociations avancées ont été menées avec le propriétaire de l'actuel DOJO, sis sur la parcelle 1167, sise à côté des Structures jeunesse des Plavaux. Effectivement, après transformation, ce local pourrait accueillir 55 places UAPE et ainsi permettre aux enfants fréquentant l'école des Perraires de s'y rendre aisément. Ces locaux sont idéalement situés, entre l'école du Corbier et des Perraires, permettant ainsi d'avoir une certaine souplesse par rapport au lieu de scolarité des enfants.

Cet espace ainsi libéré aux Plavaux par les écoliers permettrait de créer 25 nouvelles places en crèche, soit environ 50 nouveaux enfants placés, à la condition également que les enfants de 1H soient changés de régime et rattachés à l'UAPE et non plus à la crèche.

Cette proposition permettrait une augmentation des places dans la mesure suivante :

- 12 places supplémentaires en UAPE
- 25 places supplémentaires en crèche

Le coût par place selon budget dans ce local s'élèverait, selon les premiers calculs à Fr. 4'390.-. Pour comparaison, le coût par place selon les comptes 2019 s'élève à Fr. 7'490.-, pour l'ensemble de la structure. Cela serait donc avantageux.

Collombey-Muraz serait alors dans une certaine moyenne cantonale pour ce qui est du nombre de places d'accueil par enfant en crèche et à l'UAPE.

Un potentiel d'augmentation de places aux Plavaux serait en outre encore possible.

Le Conseil municipal souligne qu'une liste d'attente à zéro n'est pour ainsi dire pas possible en nurserie, car tous les « nouveaux parents » se dirigent en priorité vers ce mode de garde et il est compliqué financièrement parlant d'avoir des places d'accueil pour tous les enfants de la commune.

L'avantage de cette solution, outre d'être avantageuse, réside dans la rapidité de la mise en œuvre, avec une ouverture possible en août 2023. Elle permet également d'être temporaire (durée estimée 10 à 15 ans), en attendant une solution qui nécessiterait plus de temps pour aboutir (construction de nouveaux locaux) en lien par exemple avec le master plan Perraires-Plavaux.

Le fait que ces locaux ne fassent pas partie du parc immobilier de la commune pourrait être considéré comme un inconvénient.

Cela étant, le Conseil municipal proposera, dans le cadre du budget 2023, cette solution au Conseil général. L'ensemble des coûts seront détaillés et pourront faire l'objet d'un examen minutieux par le Commission de gestion, dans le cadre de ses travaux. Si le Conseil général valide ce budget, cette solution pourra être mise en place dès août 2023. En cas de refus, elle serait abandonnée.

En espérant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Madame la Conseillère générale, nos salutations distinguées.

Olivier Turin
Président



Laurent Monnet
Secrétaire municipal



Copie : Monsieur José Sotillo, Président du Conseil général